

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**



**Références :**

- DDRM 17 de décembre 2017 ;
- Plan communal de sauvegarde 2016, modifié 2022 ;
- PLU (risques naturels et climatiques) du 30 septembre 2021.

## I. Liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée :

1. Tempête ;
2. Inondation ;
3. Retrait, gonflement des argiles ;
4. TMD.

## II. Descriptions des risques et mesures de sauvegarde :



## TEMPETE

### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de "tempête d'hiver"), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le risque de tempête peut se traduire par : - Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé. - Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

### 3. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

1. Se mettre à l'abri ;
2. Ecouter la radio ;
3. Respecter les consignes.

**Rappel** : Une carte de "vigilance météorologique" est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs :

**Vert** → Pas de vigilance particulière.

**Jaune** → Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

**Orange** → Être très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

**Rouge** → Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

### 4. CONDUITES A TENIR

Vent violent. Alerte météorologique de niveau orange	Vent violent Alerte météorologique de niveau rouge
Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.	Dans la mesure du possible : - Restez chez vous. - Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne vous promenez pas en forêt.</li> <li>- Dans les villages, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</li> <li>- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</li> <li>- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.</li> </ul> <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.</li> <li>- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.</li> </ul> <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li> <li>- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.</li> <li>- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</li> <li>- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</li> </ul>
---	--

## 5. MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

### Réaliser un plan familial de mise en sûreté.

Afin d'éviter la panique lors d'une tempête un tel plan préparé et testé en famille, permet de faire face en attendant les secours. Ceci comprend la préparation d'un kit tempête, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Une réflexion préalable sur les lieux de mise à l'abri en cas d'inondation générée par les fortes précipitations complètera ce dispositif.

Le site [prim.net](http://prim.net) donne des indications pour aider chaque famille à réaliser ce plan.

## 6. ZONE IMPACTEE

Ensemble du territoire de la commune.



## INONDATION

### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On distingue trois types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

### 3. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

1. Se mettre à l'abri ;
2. Ecouter la radio ;
3. Respecter les consignes.

#### 4. CONDUITES A TENIR

Avant	Pendant	Après
<p>S'organiser et anticiper :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;</li> <li>- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;</li> <li>- Simuler annuellement ; et de façon plus spécifique :</li> <li>- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants - Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;</li> <li>- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;</li> <li>- Amarrer les cuves, etc. ; - Repérer les stationnements hors zone inondable ;</li> <li>- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...</li> </ul>	<p>Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.</li> <li>- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;</li> <li>- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ; et de façon plus spécifique :</li> <li>- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;</li> <li>- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.</li> <li>- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.</li> <li>- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les consignes ;</li> <li>- Informer les autorités de tout danger ;</li> <li>- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;</li> </ul> <p>De façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aérer ;</li> <li>- Désinfecter à l'eau de javel ;</li> <li>- Chauffer dès que possible ;</li> <li>- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.</li> </ul>

#### 5. MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

- Prévoir des dispositifs temporaires pour occulter les bouches d'aération et portes (batardeaux) ;
- L'amarrage des cuves ;
- L'installation de clapets anti-retour ;
- Le choix des équipements et techniques de constructions en fonction du risque (matériaux imputrescibles) ;
- La mise hors d'eau du tableau électrique, des installations de chauffage, des centrales de ventilation et de climatisation ;
- La création d'un réseau électrique descendant ou séparatif pour les pièces inondables...

##### **Réaliser un plan familial de mise en sûreté.**

Afin d'éviter la panique lors de l'inondation un tel plan, préparé et testé en famille, permet de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours.

Celui-ci comprend la préparation d'un kit inondation, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Il peut également être nécessaire de posséder des dispositifs de protection temporaires, comme les batardeaux ou les couvercles de bouche d'aération.

Une réflexion préalable sur les itinéraires d'évacuation, les lieux d'hébergement et les objets à mettre à l'abri en priorité en cas d'inondation, complétera ce dispositif.

Le site du ministère de l'écologie : [www.prim.net](http://www.prim.net) donne des indications pour aider chaque famille à réaliser son plan.

### Les mesures de réduction de l'aléa :

- Identifier / créer une zone refuge pour faciliter la mise hors d'eau des personnes et l'attente des secours ;
- Créer un ouvrant de toiture, un balcon ou une terrasse, poser des anneaux d'amarrage afin de faciliter l'évacuation des personnes ;
- Assurer la résistance mécanique du bâtiment en évitant l'affouillement des fondations ;
- Assurer la sécurité des occupants et des riverains en cas de maintien dans les locaux : empêcher la flottaison d'objets et limiter la création d'embâcles ;
- Matérialiser les emprises des piscines et des bassins.

## 6. ZONE IMPACTEE

Principalement le long du cours de la Seugne pour les secteurs de COIVERT, LA GROLIERE, MARTINAUD et ETOURNEAU.



## RETRAIT – GONFLEMENT D'ARGILE

### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT D'ARGILE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme (anthropique). Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On différencie :

Les mouvements lents et continus :

- Les tassements et les affaissements de sols ;
- **Le retrait-gonflement des argiles ;**
- Les glissements de terrain le long d'une pente.

Les mouvements rapides et discontinus :

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières / ouvrages souterrains) ;
- Les écroulements et les chutes de blocs ;
- Les coulées boueuses et torrentielles.

### 3. QUELS SONT LES ENJEUX

Les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements, subissent une fissuration intense en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Les désordres peuvent rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la démolition reste la seule solution.

### 4. MESURES PREVENTIVES

Contre le phénomène de retrait-gonflement : après sondages de reconnaissance, la réalisation de fondations profondes, la rigidification de la structure par chaînage, la maîtrise des rejets d'eau, le contrôle de la végétation avec destruction d'arbres trop proches des habitations en zone sensible.

Pour plus d'informations personnalisables consulter le site : <https://errial.georisques.gouv.fr>



## 5. ZONE IMPACTEE

### Aléa moyen :

1. Suivant l'axe : ETOURNEAU – CHEZ MARTINAUD – CHEZ CHAUVREAU – CHEZ REVEILLE – LES BARATELLES – CHEZ BERRY – CHEZ BARRAND – LES MAISONS NEUVES.
2. LES GROLLES – GRAND CHAILLERET – LES ROCHERS (au nord de la D142).

### Aléa fort :

1. Zone circonscrite : LA CROIX ROUGE – LA MOTTE – LES BARATELLES – CHEZ LEVEQUE – CHEZ MARCHAIS (nord de la D142) – LA ROULETTERIE.
2. CHEZ MARCEAU – GRAND CHAILLERET.
3. TERRE JAUNE.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport), une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusque'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

### 3. CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

D'une façon générale :

1. Se mettre à l'abri ;
2. Ecouter la radio ;
3. Respecter les consignes.

#### 4. CONDUITES A TENIR

Avant	Pendant	Après
<p>Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.</p>	<p>Si l'on est témoin d'un accident TMD</p> <p><b>Protéger</b> : pour éviter un "suraccident" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.</li> <li>- <b>Donner l'alerte</b> aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.</li> </ul> <p>Dans le message d'alerte, préciser si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lieu exact (commune, nom de la voie, etc.) ;</li> <li>- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;</li> <li>- la présence de victimes ;</li> <li>- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;</li> <li>- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.</li> </ul> <p><b>En cas de fuite de produit</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;</li> <li>- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;</li> <li>- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).</li> </ul> <p>Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.</p>	<p>Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.</p>

#### 5. MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

##### Réaliser un plan familial de mise en sûreté.

Afin d'éviter la panique lors d'un accident de TMD un tel plan, préparé et testé en famille, permet de mieux faire face en attendant les secours.

Ceci comprend la préparation d'un kit, composé d'une radio avec ses piles de rechange, de rouleaux de papier collant, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Une réflexion préalable sur les lieux de mise à l'abri (confinement) complétera ce dispositif.

Le site *prim.net* donne des indications pour aider chaque famille à réaliser ce plan.

## **6. ZONE IMPACTEE**

Principalement :

Axes routiers D142, D147 et D2.